

symboles du siècle du Coca-Cola ne soient pas ce dont notre pays a besoin. Peut-être qu'en définissant nos objectifs nationaux, nous constaterons qu'il faut sacrifier quelque chose. Nous verrons peut-être qu'un de nos besoins essentiels est la réhabilitation de ce demi-million de malheureux sans-travail. A mon avis, si nous faisons connaître les faits à nos concitoyens en leur indiquant les sacrifices qu'ils auront à faire, ils seraient peut-être prêts à les faire. Je félicite le gouvernement de fournir un moyen d'y arriver et j'ai bon espoir qu'il continuera de présenter les faits au peuple afin de trouver une solution. Dans ces conditions, nous aborderons la voie qui mènera à un Canada nouveau, au Canada que nous voulons pour l'avenir.

(Texte)

M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delaudière): Monsieur l'Orateur, pour aucune considération, je n'aurais voulu manquer le discours que l'honorable ministre des Finances (M. Gordon) a prononcé ce soir. Personnellement, j'étais édifié. Au fait, il m'est fort sympathique, parce que je le trouve très courageux dans ses retraites, et la déclaration qu'il a faite ce soir constitue, à mon sens, une autre retraite. Et nous verrons comment dans quelques instants.

De plus, je sympathise avec lui parce que je crains qu'avant longtemps il soit un ministre des Finances à la retraite.

Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons pris connaissance du discours du trône, nous nous sommes inquiétés, dès le début, du danger que pouvait présenter la législation que le gouvernement se proposait de soumettre à la Chambre, parce que nous croyions que l'autonomie provinciale pouvait être mise en cause. Et c'est pourquoi, dès le début de la session, l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey), demandait à l'honorable ministre de la Justice (M. Chevrier) si l'honorable ministre ou le gouvernement avait consulté les provinces relativement au projet qui devait venir en aide aux municipalités. Et l'honorable ministre de la Justice répondait alors:

Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant d'aucune communication du genre que mentionne l'honorable député.

Le 13 juin dernier, lorsque cette mesure fut soumise à la Chambre, le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a prévenu le gouvernement du danger que pouvait présenter cette résolution, si elle n'était pas d'abord soumise à l'approbation des provinces.

Nous avons posé des questions au ministre des Finances. Nous avons cherché à savoir si les provinces avaient été consultées en la

matière. Nous n'avons pas eu de réponse, et personnellement, je déclarais:

Il ne faut pas qu'il y ait d'empiètement ni de mainmise en ce qui concerne l'autonomie des municipalités. Il faut, au contraire, trouver un moyen d'aider les municipalités dans le respect le plus complet de la constitution, et ainsi faire davantage pour la prospérité économique et, enfin, trouver une solution au problème du chômage. Mais ce qui est beaucoup plus important, monsieur le président, c'est que nous respections la constitution canadienne.

Je soumetts que nous devons, avant d'adopter définitivement le projet de loi, obtenir du ministre tous les renseignements requis. Nous aimerions savoir si les provinces ont été consultées. C'est là la pierre angulaire sur laquelle doit être édifiée la présente mesure; autrement, nous n'aurions pas le droit de pousser plus loin notre étude de ce projet de résolution, parce qu'il porterait atteinte à l'autonomie des provinces.

Lorsque les premiers ministres des provinces ont pris connaissance de cette résolution, des protestations officielles se sont élevées. Et, à ce stade, qu'il me soit permis de signaler les protestations énergiques du premier ministre de la province de Québec, l'honorable Jean Lesage, et du ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte.

Et la situation est devenue tellement intenable que le très honorable premier ministre (M. Pearson) a jugé bon de convoquer une conférence fédérale-provinciale, qui s'est déroulée en fin de semaine dernière. Mais la situation était tellement complexe que l'honorable ministre de la Justice, à même les fonds publics, s'est rendu à Québec, pour en discuter avec le premier ministre, M. Lesage. Il y a eu des entretiens de caractère privé. Quels ont été les sujets discutés? Nous l'ignorons.

Et lorsque M. Lesage eut condamné cette résolution, mise de l'avant par le gouvernement fédéral, la population canadienne s'est demandé si les autorités provinciales du Québec étaient sincères en signalant au gouvernement fédéral le danger que présentait cette mesure législative, qui constituait une intrusion dans le domaine de la compétence provinciale.

Et lorsque les premiers ministres provinciaux se sont réunis, nous savons que le problème ne s'est pas réglé dès la première journée de la conférence.

Deux questions principales devaient être à l'ordre du jour, nommément l'établissement d'un système de pensions contributives et le projet de loi pour venir en aide aux municipalités.

Or, on a dû remettre à plus tard l'étude du premier sujet, et c'est à ce moment-là que nous avons eu un communiqué de presse dans lequel l'honorable ministre des Finances disait: Ce fut un accord parfait sur la proposition du gouvernement fédéral.